

## DECISION CA083-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers Vu la délibération CA021-2016 du 1er mars 2016

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

## Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion 2016 de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales à CAP ALIMENT.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 13 septembre 2016

**Christian ROBLEDO** 

Le Président de l'Oniversité d'Angers

et par délégation
Le Dijecteur gépéral des services

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 20 septembre 2016



Délégation : adhésions inférieures ou égales à 5 000  $\ensuremath{\varepsilon}$ 

			Date compte rendu CA											
			Observations	Adhésion 2016										
Nom de la composante, du service commun ou de la direction	nom de la structure	Centre financier	911 101											
		nom de la	Montant	€00,000 €										
Date du conseil de gestion			Nom de l'association ou de la société savante	CAP ALIMENT										